

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf mars à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : CASAGRANDE Hervé, COMMENGE Hélène, DON Daniel, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, PENNE Stéphane, SAINT-JEAN Marylis, SEBI Carine.

Absente : SEGAS Sophie.

Absents excusés : CHOPO Guy, DONNAINT Cédric, JACQUET Julie, ROBERT Adrien.

Ayant donné procuration : DONNAINT Cédric à HERIN Christophe.

Secrétaire de séance : MAUREL Jean-Claude.

Avant le début de la séance, Monsieur Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- *Délibération : Choix du prestataire pour le marché public « Acquisition d'une balayeuse »*

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

2019/011 – Délibération : Choix du prestataire pour le marché public « Acquisition d'une balayeuse »

Concernant le Marché Public d'Acquisition d'une balayeuse, Monsieur le Maire informe que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19/03/2019 pour ouvrir et analyser les offres reçues.

Au terme de cette réunion, la CAO a décidé de retenir l'offre de l'entreprise LABOR HAKO, pour sa balayeuse d'occasion « **HAKO CITYMASTER 600** » pour un montant de :

- **44 018,25€ HT**
- 8 803,65€ TVA
- 52 821,90€ TTC

Les membres de la CAO ont retenu les options suivantes :

- Néant

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les crédits sont inscrits à l'article 218 du budget primitif assainissement 2019.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces choix.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire décide, à l'unanimité :

- D'entériner la décision de la CAO concernant le choix de l'entreprise HAVOR HAKO pour l'achat de la balayeuse d'occasion et des options ci-dessus citées, validant ainsi le coût total de l'opération à **52 378,85 € HT**, soit 62 854,62 € TTC.
- Charge Monsieur Le Maire de notifier le marché à l'entreprise LABOR HAKO
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise retenue et toutes autres pièces concernant le marché.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2019/012 – Délibération : convention Aqua-Parc

Il est rappelé le projet de mise en place de structures terrestres et aquatiques sur le site d'Aiguelèze par la SAS AQUA-PARC, représentée par M. Alexis BARDON à compter du 1^{er} juin 2019. Ces structures seront fonctionnelles chaque année de juin à septembre selon les critères mentionnés dans la convention (montant du loyer...). Le paragraphe « Droit de résiliation par la commune » a été supprimé, la résiliation par le bénéficiaire quant à elle a été réduite à 6 mois avant l'échéance annuelle.

Après présentation aux Elus, cette dernière a été validée et sera annexée à la présente délibération.

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 1

2019/013 – Délibération : demande de subvention / Installation de vestiaires local piscine

Afin de pouvoir parvenir à la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration du site d'Aiguelèze en période estivale, la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet ainsi qu'auprès du Conseil Départemental du Tarn.

En espérant pouvoir recevoir les subventions nécessaires, le tableau prévisionnel est le suivant :

➤ **Montant estimatif des travaux (devis + travaux en régie)**

- Plomberie – Evacuation – Sanitaire – Eau chaude : 7 622,50 € HT
- Travaux en régie : 22 377,50 € HT
- Frais liés aux travaux : 15 377,50 € HT (achat matériel)
15 000,00 € HT (travail agents)

Plan de financement			
Partenaires	Dépenses (HT)	Recettes	%
Travaux communaux	30 000.00 €		
Conseil Départemental du Tarn		10 500.00 €	35.00
Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet		10 500.00 €	35.00
Commune		9 000.00 €	30.00
Total	30 000.00 €	30 000.00 €	

Où cet exposé, Le Conseil Municipal : Monsieur Le Maire demande l'autorisation aux élus :

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes, auprès des différents partenaires
- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2019/014 – Délibération : CDD agent technique saisonnier / Création d'emploi non permanent

Monsieur Le Maire explique qu'en raison du travail saisonnier des agents techniques il est nécessaire de procéder à une création d'emploi non permanent, à savoir 17,5/35° pour une durée de 5 mois à compter du 15 avril 2019.

Ces emplois étant à pourvoir le plus rapidement possible, des entretiens professionnels vont avoir lieu rapidement.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne l'accord au Maire de signature de tous documents relatifs à cette embauche

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2019/015 – Délibération : Grand débat

Lors de la dernière séance, certains élus ont soumis leurs idées pour contribuer au grand débat national. Celles-ci ont été modifiées et sont proposées de la façon suivante :

- Rendre obligatoire la fusion des communes (pour les communes de moins de 1 000 habitants)
- Envisager le tirage au sort de 5 élus sur 15 renouvelables tous les 2 ans
- Mise en place d'un service citoyen engagé pour le 16-25 ans, semblable à un service militaire à faire durant 2 mois sur sa commune de résidence
- Mise en place d'une réforme fiscale sur les formes vénales des biens immobiliers
- Réflexion sur l'abattement fiscal pour ceux qui s'impliquent dans la commune
- Les personnes relevant d'aides comme RSA, chômage..., doivent donner un certain nombre d'heures de travail à la commune

L'ensemble de ces contributions sera transmise dans les meilleurs délais, à qui de droit.

Pour : 7

Contre : 2

Abstention : 0

Discussion autour du barreau routier - Entre la RD 988 et la RD 200

L'emprise du barreau routier est en propriété du département. Sont à noter les points suivants :

- Point d'avancement du projet : déclaration environnementale faite
- Points à prévoir : déclaration d'intérêt général
- En cours : étude et conclusion de la sécurisation de la RD 988
- Prise de contact avec le bureau d'étude pour travailler sur l'impact de la circulation communale et envisager un sens de circulation et d'accès à la RD 988

Un courrier au Conseil Départemental du Tarn est prévu à la suite de ces différentes étapes.

Questions diverses

Auto-laveuse

Il est nécessaire de mettre en concurrence des sociétés proposant ce produit.

ECOT 81

Le projet présenté par cette coopérative de photovoltaïque va être soumis aux membres de l'Exécutif.

Achat du véhicule du service technique

La réception du Renault Kangoo électrique est prévue le 5 avril. Il est prévu prochainement l'installation de prises électriques de charges.

Stade de foot

Un devis a été demandé pour la remise en état du terrain de foot de Rivières. Celui-ci s'élève à 3 070,00€ HT.

Un entretien annuel sera ensuite à envisager.

Fin de la séance : 19h55

La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

DELIBERATIONS	THEME
2019/011	Délibération : <i>Choix du prestataire pour le marché public « Acquisition d'une balayeuse »</i>
2019/012	Délibération : convention Aqua-Parc
2019/013	Délibération : demande de subvention / Installation de vestiaires local piscine
2019/014	Délibération : CDD agent technique saisonnier / Création d'emploi non permanent
2019/015	Délibération : Grand débat

Ainsi fait et délibéré le 19 mars 2019.

Hervé CASAGRANDE	Guy CHOPO <i>Absent excusé</i>	Hélène COMMENGE	Daniel DON	Cédric DONNAINT <i>Absent excusé</i>
Christophe HERIN	Julie JACQUET <i>Absente excusée</i>	Cyril MANEN	Jean-Claude MAUREL	Stéphane PENNE
Adrien ROBERT <i>Absent excusé</i>	Marylise SAINT-JEAN	Carine SEBI	Sophie SEGAS <i>Absente</i>	